



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 06 octobre 2020 à 19h00

Compte rendu de réunion

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, M. CHASSAGNE Alain, Mme COUILLAUD Véronique, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme GARREAU Céline, M. GODICHAUD Patrick, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme LERCH Martine, Mme MANCIA Dominique, Mme MASSON Elisabeth, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROY Françoise, M. TOURANCHEAU Jean-Pierre, M. TRICOIRE Pascal, Mme VANDESTICK Laurence, M. VIDAL Jean-Pierre.

Excusées ayant donné procuration : Mme DEVYS Marie-Noëlle à M. BOUTIN Jean-Luc, Mme FEUGNET Marion à Mme GARREAU Céline.

Excusé : M. VIGNAUD Christian.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOILLIER Xavier (DGS).

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

1 – Adoption du dernier compte rendu de séance.

Le compte rendu de la séance du 08/09/2020 soumis à l'approbation du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2 – Délégation de service public pour la foire mensuelle

L'actuelle délégation de service public pour la gestion de la foire du 27 arrive à échéance le 31.12.2020. Le conseil municipal décide de confier la foire à un prestataire pour les mois à venir, en attendant qu'un appel d'offre soit lancé.

3 - Election d'une commission de délégation de service public

Le recours à la commission de délégation de service public est nécessaire dans le cadre d'une procédure de choix d'un titulaire de convention de délégation de service public telle que « la gestion de la foire mensuelle du 27 ». Cette commission analyse les dossiers de candidature, et émet un avis sur les candidatures et les offres.

Présidée par le maire qui en est membre de droit, la commission sera composée de 3 membres titulaires : Mme Dumout Marie-France, Mrs Boutin Jean-Luc et Vidal Jean-Pierre, et de 3 membres suppléants : Mme Lerch Martine, Mrs Berton Christian et Tourancheau Jean-Pierre.

4 – Création d'une commission communale « Foires et marchés »

Afin de lancer la procédure de délégation de service public pour la foire mensuelle du 27, il convient de rédiger un règlement intérieur et les pièces constitutives de l'appel d'offres. Le conseil décide de mettre en place une commission de travail. Sont nommés Mmes Dumout Marie-France et Lerch Martine, Mrs Berton Christian, Boutin Jean-Luc, Tourancheau Jean-Pierre et Vidal Jean-Pierre.

5 – Election d'un représentant au collège de Rouillac

Madame Dominique Mancias est nommée représentante du conseil pour assister aux conseils d'administration (environ 5-6 par an).

6 – Décisions modificatives budgétaires

N° 07 BP Communal - Afin de comptabiliser les opérations d'amortissement des travaux du SDEG 16, le conseil valide la décision modificative budgétaire comme suit :

Virement de crédit en Dépenses de Fonctionnement			
022-Dépenses imprévues	-12 432.00	6811-Dotations amortissements	+ 12 432.00

Ouvertures de crédits en Investissement			
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
020-Dépenses imprévues	+ 12 423.00	28041582-Autres groupements	+ 12 423.00

N° 10 BP Communal - Deux agents ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires du CNAS, aussi, le conseil valide la décision modificative budgétaire suivante pour régulariser leur cotisation :

Virement de crédit en Dépenses de Fonctionnement			
022- Dépenses imprévues	-141.00 €	6558 – Autres contributions	+ 141.00 €

N° 11 BP Communal - Afin de régler la facture d'achat d'une batterie pour le bus de Gourville, le conseil valide un virement sur le budget communal du transport de Gourville comme suit :

Virement de crédit en Dépenses de Fonctionnement			
022-Dépenses imprévues	-208.00 €	657364 – SPIC	+ 208.00 €

N° 02 BP Transport Gourville – Afin de régler la facture d'achat d'une batterie pour le bus de Gourville, le conseil valide la décision modificative budgétaire suivante :

Ouvertures de crédits en fonctionnement			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
6063 – Fournitures d'entretien	+ 208.00 €	7474 – Subvention communale	+ 208.00 €

N° 03 BP Transport Gourville – Afin de passer les écritures de cession du bus, le conseil valide la décision modificative budgétaire suivante :

Ouvertures de crédits			
042 - Dépenses de fonctionnement		042 - Recettes de fonctionnement	
675 – Valeur immo. cédées	+ 18 013.56 €	775 – Produit des cessions	+ 17 400.00 €
		040 - Recette d'investissement	
		2182 – Matériel de transport	+ 18 013.56 €

N° 12 BP Communal - Afin de comptabiliser les opérations du FPIC (fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales), le conseil valide la décision modificative budgétaire comme suit :

Ouvertures de crédits en fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
739223 - FPIC	+ 64 313.00	73111 - Taxes	+ 64 313.00

7 – Indemnité de confection de budgets au comptable public

Madame le maire informe les membres présents que le comptable public peut assister la commune à l'élaboration des documents budgétaires et de ce fait, peut percevoir une indemnité de 45.73 €. Le conseil vote à l'unanimité pour cette indemnité.

8 – Révision des tarifs d'occupation du domaine public

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les tarifs d'occupation du domaine public comme suit.

Occupation de moins de 15 M2 : 50 € / an Occupation de plus de 15 M2 : 200 € / an (*Terrasses*)
 Camion magasin de vente d'outillage et autre : 180 € / jour
 Commerçants hors jours de foire : Mètre linéaire 0.75 € avec perception minimum par jour de 3 €

9 - Limitation de vitesse route de la croix du Breuil à Ferrières

Le conseil décide, à l'unanimité, de limiter la vitesse à 50 km/h au lieu de 80 km / h de l'entrée à la sortie du hameau de ferrières à Gourville (Route de la Croix du Breuil).

10 – Convention de travaux FDAC

Des travaux de voirie dans le cadre du FDAC sont prévus au budget à hauteur de 30 877.92 € TTC sur la VC 1 à Gourville. Le conseil autorise madame le maire à signer la convention de mandat entre la commune et la communauté de communes du Rouillacais.

11 – Renonciation à un emplacement réservé

Dans le cadre du projet de construction de la maison de santé à Rouillac, la communauté de communes du Rouillacais vient d'acquérir la parcelle cadastrée AI 241, sur laquelle se trouve un emplacement réservé de 930 m2 au profit de la commune dans le cadre du PLU (bande de 3 mètres réservée à une éventuelle liaison douce pédestre). La communauté de communes nous demande de bien vouloir renoncer à cet emplacement réservé N° R8. Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre et une abstention, est favorable à la demande.

12 – Convention de formation

Madame le maire rappelle que le FREDON a été sollicité par le passé pour former des agents des services techniques aux pratiques d'application de produits phytosanitaires. Afin de poursuivre ce plan de formation, il convient aujourd'hui de former deux agents à l'action « décideur en entreprise non soumise à agrément : collectivité territoriale ». Le conseil autorise, à l'unanimité, madame le maire à signer une convention avec le FREDON Nouvelle-Aquitaine, pour la formation de deux agents à l'action citée ci-dessus. Le coût est de 100 € par agent.

13 – Mandat au CDG 16 pour la protection sociale (santé / prévoyance)

La commune ayant sollicité un avis du centre de gestion de la Charente pour la mise en place d'une éventuelle convention de participation aux risques santé / prévoyance des agents, vient d'obtenir un avis favorable. Le conseil autorise, à l'unanimité, madame le maire à mandater le CDG 16 pour lancer la consultation. Les montants des éventuelles participations versées aux agents doivent être définis, tant pour le risque santé que pour le risque prévoyance. Il est à préciser que ceci n'engage pas la collectivité à ce stade.

14 – Adoption du rapport CALITOM

Le rapport d'activité 2019 est présenté à l'assemblée, qui l'adopte à l'unanimité.

15 – Adoption du rapport de la communauté de communes du Rouillacais

Le rapport d'activité 2019 est présenté à l'assemblée, qui l'adopte à l'unanimité.

16 – Proposition de terrain

Le terrain cadastré YA 1, situé derrière la maison de retraite « Les Hyades » est en vente au prix de 18 000€ net vendeur. Le conseil municipal n'accepte pas cette proposition d'achat.

Questions et informations diverses

- Monsieur Jean-Pierre Vidal, adjoint aux finances, fait un point sur la consommation des crédits. Son bilan laisse apparaître une situation saine.

La séance est levée à 20 h 20

Le Maire



Mme Dominique MANCIA